

RENTRÉE 2020 - 2021

TRANSPORTS SCOLAIRES



**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE

Conditions pour bénéficier de la prise en charge ... page 3

Modalités d'inscription page 3

Les différentes manières de s'inscrire page 3

Pièces à joindre au dossier page 5

Tarif annuel 2020 - 2021 page 6

Dates importantes à retenir page 8



Les conditions pour bénéficier de la prise en charge :

Prise en charge des élèves domiciliés sur le territoire de Grand Lac (Albanais et Chautagne) et à plus de 3 km de l'établissement de secteur.



Les modalités d'inscription :

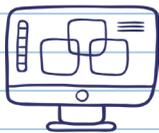
Les inscriptions se dérouleront du lundi 25 mai 2020 au vendredi 3 juillet 2020. Attention : à partir du lundi 20 juillet 2020, des pénalités de retard (30€) seront appliquées sauf dans les cas d'affectations tardives (redoublement, attente de résultats) ou de changements intervenus en cours d'année (déménagement, etc), sur présentation obligatoire d'un justificatif de l'établissement scolaire.

Les différentes manières de s'inscrire :



Sur place : (règlement possible en espèces, carte bancaire ou chèque à l'ordre de « Régie des transports scolaires de Grand Lac »)

- **Au siège de Grand Lac :** les dates seront communiquées sur le site internet Grand Lac début juin.
- **Au Relais Grand Lac d'Entrelacs :** les dates seront communiquées sur le site internet Grand Lac début juin.
- **Au Relais Grand Lac de Chautagne :** les mercredis 3/06, 17/06, 24/06 et 1/07 de 9h00 à 12h.



Sur le site internet :

www.grand-lac.fr/deplacements/transport-scolaire
(paiement en ligne).

Pour les enfants déjà inscrits pour l'année 2019-2020, vous retrouverez votre compte en ligne (se connecter avec son adresse mail). Seul ce mode d'inscription permet le paiement en plusieurs fois (Attention : le 1er règlement doit intervenir au plus tard le 30/06/2020).



Par correspondance :

En se procurant le formulaire d'inscription
(règlement par chèque uniquement)

- **A Grand Lac** auprès du Service Déplacements :
1500 Boulevard Lepic - 73100 AIX-LES-BAINS
- **Au Relais Grand Lac d'Entrelacs :**
60 rue Joseph Michaud, Albens
73410 ENTRELACS - 04 79 63 89 45
- **Au Relais Grand Lac de Ruffieux :**
ZA Saumont - 172B rue de Jérusalem
73310 RUFFIEUX - 04 79 63 87 45
- En téléchargeant le formulaire d'inscription sur **le site internet de Grand Lac** : www.grand-lac.fr
Rubrique Déplacements > Transport scolaire
Puis l'envoyer ou le déposer à Grand Lac



Au vu de la situation actuelle, merci de privilégier les inscriptions sur le site internet ou par courrier. Les permanences seront ouvertes seulement pour les personnes n'ayant pas accès à internet.

Pièces à joindre au dossier :

Liste des pièces à joindre impérativement dans votre dossier :

- **Le formulaire d'inscription**, rempli et signé (le n° de portable et l'adresse mail sont indispensables pour être averti sur toute l'information durant l'année (ex : neige, travaux, perturbations du réseau etc.).
- **Le livret de famille** (page des parents et de l'enfant concerné par le transport scolaire).
- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois.
- **Une attestation de Quotient Familial** CAF ou MSA de moins de 3 mois (si QF inférieur à 750).
- **Le règlement**
- Pour les enfants de moins de 6 ans, **l'attestation de transport scolaire** pour les enfants de maternelle disponible sur le site internet de Grand Lac.



La photo sera à coller par vos soins sur la carte de transport. Tout dossier incomplet ne sera pas traité et retourné directement à la famille.





Tarifs annuels 2020-2021 :

Une participation financière aux coûts des transports scolaires est à la charge des familles.

Le montant de la participation financière demandée aux familles est fixé chaque année par délibération du Conseil Communautaire. Cette participation annuelle est déterminée selon le quotient familial (QF) des familles.

Le barème pour l'année scolaire 2020-2021 est le suivant :

Quotien familial retenu	< 550	550 à 650	651 à 750	> 750
Tarifification annuel	40 €	70 €	110 €	140 €

Un abattement de 50% sera appliqué pour le 3ème enfant transporté.

Gratuité à partir du 4ème enfant transporté.

Les assistants familiaux (agrées par le Conseil Départemental) qui reçoivent des enfants placés payeront le transport sur la base du barème le moins élevé.

Pour les élèves en situation de garde alternée, une seule inscription sera facturée mais veuillez à procéder à deux inscriptions correspondants aux deux domiciles. Merci de joindre impérativement l'attestation de garde alternée disponible sur le site internet de Grand Lac.



À savoir :

Une famille qui ne pourra pas fournir une attestation CAF ou MSA de QF lors de la phase d'inscription devra s'acquitter de la participation maximale prévue dans le barème.

En cas de perte ou de vol du titre de transport, un duplicata sera délivré et facturé 30€ à la famille (Possibilité de choisir le titre de transport dématérialisé sur smartphone, et dans ce cas aucun frais ne sera engagé).

Les cartes de transport seront envoyées par courrier, directement au domicile des familles, à partir du 24 août 2020.

Ce service à vocation scolaire est ouvert à d'autres publics sous réserve des places disponibles et moyennant un tarif unique de 200 € (PASS VOYAGEURS). Les demandes seront traitées à partir du 15/07/2020.



Attention :

Les enfants qui auront un abonnement Ondéa pour l'année 2020-2021 ne paieront pas le transport scolaire. L'inscription au transport scolaire reste toutefois indispensable afin d'avoir accès aux services de transport scolaire. Dans ce cas, seule une inscription papier est possible (pas d'inscription en ligne)

Aucun remboursement a posteriori ne sera octroyé.

Aucune démarche n'est à faire par les usagers, le service Déplacements de Grand Lac vérifiera auprès d'Ondéa, au mois d'août 2020, qu'un « abonnement annuel - 26 ans » à 165€ a bien été acheté.

DATES À RETENIR :

Lundi 25 mai 2020 :

Ouverture des inscriptions aux transports scolaires pour l'année scolaire 2020-2021

Mardi 30 juin 2020 :

Arrêt du paiement en plusieurs fois

Vendredi 3 juillet 2020 :

Clôture des inscriptions

À partir du lundi 20 juillet 2020 :

Inscriptions possibles, uniquement à Grand Lac, avec application de pénalités de retard (sauf pour les affectations tardives, présentation obligatoire d'un justificatif).

À partir du lundi 24 août 2020 :

Envoi de la carte de transport au domicile des familles dès lorsque le paiement a été effectué.

Mardi 1er septembre 2020 :

Rentrée des classes

